



L'ACCÈS AUX SOINS SUR SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Le point sur la disponibilité des professionnels de santé et les conduites à tenir

Vous êtes en confinement, ne négligez pas vos problèmes de santé. Les médecins généralistes restent à votre disposition même en période de crise sanitaire liée au Covid-19. Si vous avez besoin, consultez.

Voici les bonnes pratiques recommandées par l'Ordre des Médecins du Cantal :

J'ai besoin de consulter un médecin



Le médecin traitant est le premier interlocuteur pour tout problème de santé. Il est cependant impératif que la première prise de contact soit faite par téléphone. Selon la nature des symptômes et la demande, il sera soit proposé un rendez-vous au cabinet du médecin, soit une téléconsultation ou une consultation par téléphone, soit une orientation vers un spécialiste.

Les personnes n'ayant pas de médecin traitant à proximité sont invitées à prendre contact avec le cabinet médical le plus proche.

Concernant les renouvellements d'ordonnances, vous pouvez soit appeler le médecin traitant ou le cabinet médical le plus proche ; soit contacter la pharmacie habituelle ou la pharmacie la plus proche.

J'ai besoin de consulter un dentiste



Les dentistes restent joignables par téléphone et décident, en fonction de la situation, de la conduite à tenir.

J'ai besoin de consulter un spécialiste



Les spécialistes peuvent consulter selon la gravité des symptômes ou le degré d'urgence et ce, exclusivement sur orientation du médecin traitant ou d'un cabinet médical.

Les médecins obstétriciens/gynécologues et les sages-femmes restent également joignables par téléphone pour le suivi des grossesses ou pour tout problème urgent.

J'ai besoin de consulter un masseur kinésithérapeute



Les masseurs kinésithérapeutes restent joignables par téléphone et pourront, en fonction de la situation, décider de la conduite à tenir.

J'ai besoin de soins infirmiers



Le fonctionnement des cabinets libéraux est maintenu à l'identique. Ils sont joignables par téléphone pour toute demande de soins infirmiers.

En cas d'urgence vitale, le numéro d'appel reste le 15.



Pour vous protéger et protéger les autres
Appliquez les gestes « barrière » et restez chez vous le plus possible

J'ai des symptômes du Coronavirus



En cas de symptômes suspects (*diarrhée, fièvre/frissons ou sensation de fièvre, troubles du goût et de l'odorat, urticaire ou lésions cutanées à type d'engelures, conjonctivite, maux de tête inhabituels, toux*), il est demandé de rester chez soi, de s'isoler à distance des autres résidents du foyer si c'est possible et de contacter par téléphone le médecin traitant rapidement ou le cabinet médical le plus proche.

En fonction de la gravité des symptômes, le médecin décidera de l'orientation, soit le maintien à domicile, soit l'orientation vers le *Centre Médical Sécurisé d'arrondissement* *, soit une hospitalisation.

* Le *Centre Médical Sécurisé d'arrondissement*, créé à l'initiative du conseil de l'Ordre des médecins du Cantal et du Conseil départemental, a pour objectif d'accueillir en consultation les personnes qui ont des symptômes suspects, uniquement sur orientation des médecins généralistes. Il en existe trois dans le département du Cantal et celui de l'arrondissement de Saint-Flour est situé au Collège Blaise Pascal.

En cas d'urgence vitale, le numéro d'appel reste le 15.



ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)

ALERTE CORONAVIRUS POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, RESTEZ CHEZ VOUS.

Tout déplacement est interdit sauf muni d'une attestation pour :



Aller travailler, si le télétravail est impossible



Faire des courses de première nécessité



Faire garder ses enfants ou aider des personnes vulnérables



Aller chez un professionnel de santé si vous n'avez pas de signe de la maladie

L'attestation est téléchargeable sur le site du gouvernement. Elle peut être imprimée ou recopiée à la main.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)



Pour vous protéger et protéger les autres Appliquez les gestes « barrière » et restez chez vous le plus possible